

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2ème CLASSE**

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-507/SDC

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
BARKAT Zahra	Adjoint administratif territorial 7 ^{ème} échelon le 29/12/2023	/	Favorable au 01/07/2025
VERCAMPY Corinne	Adjoint administratif territorial 8 ^{ème} échelon le 27/01/2024	17/06/2025	Favorable au 01/07/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	3	0	3
Agents susceptibles d'être promus	2	0	2

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1ère CLASSE**

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-508/SDC

ARTICLE 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
MANEVILLE Xavier	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon le 21/10/2023	Favorable au 01/07/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	1	3
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU
GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-509/SDC

ARTICLE 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
MATHIEUX Emilie	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon le 21/10/2024	Favorable au 01/07/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	4	1	5
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-510/SDC

ARTICLE 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
LALANDE Aurore	Puéricultrice 5 ^{ème} échelon le 01/01/2024	Favorable au 01/07/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Le Maire,
Dominique FAURE

Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-511/SDC**ARTICLE 1**

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
FERRAZ Virginie	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon le 17/08/2023	Favorable au 24/08/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-512/SDC

ARTICLE 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
MOLINA Christophe	ETAPS 7 ^{ème} échelon le 23/11/2023	10/04/2025	Favorable au 01/07/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Le Maire,
Dominique FAURE

Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE
CHEF DE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1ERE
CLASSE**

Madame le Maire de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE S/N° RH 2025-513/SDC

ARTICLE 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
GUICHARD Jean-Michel	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe 11 ^{ème} échelon le 10/07/2024	Favorable au 01/07/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

ARTICLE 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE**

Madame la Présidente du CCAS de la commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTÉ S/N° RH CCAS 2025-24/SDC

ARTICLE 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVIS DE LA COLLECTIVITE
PONS Marjorie	Agent social 7 ^{ème} échelon le 20/12/2024	Favorable au 17/10/2025

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente du CCAS,

Dominique FAURE

Fait à Saint-Orens de Gameville le : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : Néant

En publication, affichage ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>